



A.L.A.E

Projet pédagogique 2025-2026

Accueil de Loisirs Associé à l'École
École Marthe Durand à Mercuès
Place du Marché 46000 Mercuès

Stéphanie Aulas, directrice
Valérie Pierasco, directrice adjointe
alaemercues@gmail.com

Table des matières

1. L'organisateur : la mairie de Mercuès	2
1.1 Le Projet éducatif (PEDT)	2
1.2 Le Projet pédagogique (PP)	2
2. Les objectifs pédagogiques et les moyens	2
2.1 Notre engagement.....	2
2.2 Les objectifs pédagogiques	3
2.3 L'évaluation des objectifs.....	4
3. Constitution de l'équipe éducative.....	5
3.1 Les effectifs	5
3.2 Composition de l'équipe A.L.A.E	6
3.3 Répartition de l'équipe éducative.....	6
3.4 Le fonctionnement	6
3.5. Les moyens de communication	6
4. Règlement intérieur.....	6
5. Les activités proposées aux enfants	6
5.1 Le planning des activités	7
5.2 Le projet d'activité.....	7
6. Le projet d'animation.....	7
6.1 Présentation	7
6.2 Les thèmes.....	7
6.3 Les moyens financiers et matériels.....	8
7. Le projet de fonctionnement.....	8
7.1 Accueil des PAI (protocole d'accueil individualisé) et des enfants handicapés	8
7.2 La journée type.....	9
7.2.3 Le périscolaire de 16h30-18h30.....	10
8. La réglementation	11
9. Pratique des activités sportives	11
10. Evaluation	12
11. Contacts et numéros utiles.....	13

1.L'organisateur : la mairie de Mercuès

1.1 Le Projet éducatif (PEDT)

La mairie de Mercuès tient à disposition le projet éducatif dans lequel elle définit le contexte, ses valeurs éducatives, les moyens financiers et matériels et le fonctionnement de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole). Il est consultable sur le site www.mercues.fr. Le PEDT de Mercuès s'inscrit dans le PEDT du GRAND CAHORS.

Les principales missions de l'ALAE sont :

- d'établir une cohérence entre le PEDT, le projet pédagogique et le projet d'école en tenant compte des attentes des différents partenaires : enfants, parents, enseignants, animateurs, élus,
- d'offrir pour tous et sur les différents temps d'animation une diversité d'activités permettant à l'enfant de faire ses propres choix selon ses envies, ses besoins, son état,
- de respecter le rythme des enfants considérant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe,
- de créer une reconnaissance de l'ALAE comme structure éducative et de loisirs et pas seulement un lieu de garde,
- d'intégrer les temps de l'ALAE comme des temps éducatifs et de découverte.

1.2 Le Projet pédagogique (PP)

Le PP est une ligne de conduite où chacun pourra trouver sa place : il pourra être modifié, remanié, complété ou enrichi par les réflexions de l'équipe et des enfants tout au long de la période de fonctionnement. Il sert de référence pour maintenir la cohésion des intentions éducatives et pédagogiques.

Ce PP a pour objectifs de permettre aux enfants de prendre part à la vie de l'ALAE, de s'exprimer librement, de donner leurs avis sur la vie de l'ALAE, d'être acteur de leurs loisirs : tout cela doit contribuer à leur épanouissement.

2.Les objectifs pédagogiques et les moyens

2.1 Notre engagement

Les intentions éducatives mettent l'accent sur l'identité de l'ALAE : un lieu de détente, de socialisation, un lieu ludique autour duquel s'articulent les différents projets (PEDT, Ecole et de Direction).

2.2 Les objectifs pédagogiques

En lien avec le projet éducatif et le projet d'école, voilà les objectifs et moyens définis par l'équipe d'animation :

L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SON BIEN-ETRE et INCLUSION DES ENFANTS AUX BESOINS SPECIFIQUES

Respecter le rythme de chaque enfant : favoriser des temps calmes permettant la détente, à travers des activités simples et adaptées. Mettre en place des moments de relaxation (respiration, étirements, histoires, etc.). Prévoir des temps d'activités courts, en particulier pour les enfants de moins de 6 ans.

Rendre l'enfant acteur de ses loisirs

Favoriser l'autonomie et l'initiative en mettant à disposition une boîte à idées régulièrement consultée et exploitée par l'équipe. Les enfants peuvent aussi choisir de participer ou non aux activités proposées, selon leur envie ou leur besoin du moment. L'enfant pourra aussi s'exprimer dans des temps d'échanges ou de paroles.

Garantir la sécurité physique et affective des enfants

Veiller au respect du taux d'encadrement et favoriser une communication fluide entre les animateurs et la direction. Maintenir un dialogue ouvert avec les enfants : les inviter à exprimer leurs émotions et leurs besoins, notamment lorsqu'ils se sentent en difficulté, en utilisant des outils comme les jeux ou les messages clairs, sans jugement de la part de l'adulte.

L'adulte joue un rôle de soutien et d'encouragement : il valorise les réussites, accompagne avec bienveillance et renforce la confiance des enfants.

Le règlement intérieur, signé par les parents en début d'année, est présenté et expliqué aux enfants afin qu'ils en comprennent le sens. Il est affiché dans les espaces de vie (comme la cantine), rédigé de manière positive.

Permettre aux enfants de s'épanouir à travers des activités variées

Mettre en place des projets ou des thématiques adaptés aux centres d'intérêt des enfants. Favoriser la diversité des activités proposées : ateliers culinaires, pratiques sportives, découvertes culturelles, expérimentations scientifiques, activités manuelles, etc. Inclure l'association des parents d'élèves dans les projets.

Encourager l'initiative des enfants en leur permettant de proposer et de co-construire une activité, accompagnés par un animateur. Cela renforce leur autonomie, leur créativité et leur engagement.

Mettre à disposition de l'enfant des espaces de jeux, d'expression et de création

Adapter les locaux pour offrir aux enfants des espaces variés, sécurisés et stimulants. En extérieur (si la météo le permet), les enfants peuvent profiter de structures de jeux, d'une aire enherbée, d'un terrain goudronné, de mobilier (tables, bancs) et de matériel ludique : ballons, cerceaux, jeux de société, livres, etc. À l'intérieur, on privilégie les jeux calmes : jeux de société, construction (lego), lecture, activités manuelles...

Construire le projet d'accueil des enfants en situation de handicap

En partenariat avec les parents et les professionnels, ce projet donnera les moyens aux animateur.ices de l'ALAE de répondre aux besoins de l'enfant et de l'accueillir dans les meilleures conditions.

IMPULSER LE VIVRE ENSEMBLE / CITOYENNETE et LAICITE

Favoriser la liberté de conscience et l'égalité des droits sans distinction de conviction

Faire vivre les principes de la laïcité au sein des activités et des relations entre enfants et adultes. Encourager le respect de chacun, quelles que soient ses origines, ses croyances ou ses opinions.

Proposer des animations et temps d'échanges autour de grandes dates citoyennes et universelles : Journée des droits des femmes, Journée internationale des droits de l'enfant, Journée du handicap, etc. Ces temps

permettent de sensibiliser les enfants à l'égalité, à la tolérance et aux valeurs républicaines. Favoriser la mixité dans les pratiques culturelles, sportives et de loisirs des filles et des garçons : « partage ta cour ».

Privilégier la communication entre les acteurs de l'ALAE

Un cahier de liaison, situé à l'entrée de l'école, facilite les échanges entre l'équipe enseignante et les animateurs. Les familles sont informées régulièrement des activités par l'envoi d'un programme par période, diffusé par email.

Apprendre à devenir citoyen

Permettre aux enfants de comprendre et s'approprier les règles de vie collective, en abordant le règlement intérieur avec des mots simples et adaptés à leur âge. Encourager la vie en groupe à travers des moments de convivialité (grands jeux, anniversaires, concours...) et des situations d'entraide (rangement, missions à la cantine sous forme ludique). Campagne d'affichage dans le village. Animations à la médiathèque.

Permettre à l'enfant de trouver sa place

Être attentif aux besoins de chaque enfant, en créant un environnement propice à l'écoute et à l'expression. Des jeux (énigmes, tirages au sort...) permettent à chacun de prendre la parole et de se sentir valorisé. Exemple : la lecture du menu à la cantine est confiée à l'enfant qui a résolu l'énigme du jour.

Favoriser l'éco-citoyenneté

Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement par des gestes simples du quotidien : tri des déchets à la cantine, éviter, le gaspillage ramassage des détritiques après le goûter, etc. Des interventions extérieures (ex. : SYDED) et des jeux sur le thème de l'écologie viennent compléter ces actions. S'inscrire aux ateliers « nettoignons la nature ». Organiser des ateliers « cuisine de saison ».

Appliquer les intentions éducatives

Mettre en œuvre le projet éducatif à travers un travail d'équipe fondé sur la coopération, la communication et la cohérence des actions. Valoriser et encourager les enfants au quotidien, tout en maintenant un lien de confiance avec les familles. Accompagner tous les adultes au côté des enfants à avoir des pratiques et postures respectueuses.

2.3 L'évaluation des objectifs

L'évaluation est précédée d'une phase d'observation nécessaire et indispensable. Des réunions permettront l'évaluation du PP avant chaque période de vacances scolaires.

Évaluer va permettre de proposer des évolutions, éventuellement de rectifier le fonctionnement, la mission, les objectifs en vue d'améliorer les actions auprès des enfants et développer les compétences de l'équipe pédagogique.

Toutes les actions qui ont été mises en place afin d'atteindre les objectifs devront être évaluées tout au long de la période à travers les critères ci-dessous :

Objectifs	Critères d'évaluation
PRIVILÉGIER LA COMMUNICATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ALAE	Nombre de mots ou d'entrées dans le cahier de liaison par semaine/mois. Nombre de parents présents aux moments conviviaux organisés. Nombre de communications envoyées aux familles (emails, affichages, bilans...).

	Nombre de réunions de coordination ALAE/enseignants
RESPECT DU RYTHME DE CHAQUE ENFANT RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS PERMETTRE AUX ENFANTS DE S'ÉPANOUIR À TRAVERS DES ACTIVITÉS DIVERSES	Nombre d'enfants participants aux jeux/ activités Nombre de papiers dans la boîte à idées Nombre de participants aux moments conviviaux Nombre d'enfants ayant proposé des activités Nombre d'activités différentes proposées par semaine (culturelles, sportives, manuelles, etc.). Nombre de participants aux moments conviviaux (anniversaires, concours...) Nombre d'enfants ayant exprimé un intérêt pour un thème ou une activité spécifique.
FAVORISER L'ÉCO CITOYENNETÉ	Nombre d'enfants ayant participé au ramassage de déchets après le goûter. Nombre d'ateliers ou animations sur l'environnement proposés par période. Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation (interventions SYDED, jeux, etc.). Nombre d'affichages ou supports éco-responsables visibles dans les locaux.
APPRENDRE À DEVENIR CITOYEN	Nombre d'enfants qui sont volontaires pour le rangement Nombre d'enfants participants aux grands jeux Nombre d'enfants ayant gagné des points sur leur permis
PERMETTRE À L'ENFANT DE TROUVER SA PLACE GARANTIR LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AFFECTIVE DES ENFANTS	Nombre d'enfants ayant pris la parole lors d'un jeu ou d'un moment collectif. Nombre d'enfants valorisés par une responsabilité symbolique (ex : lire le menu). Nombre de jeux favorisant l'expression individuelle. Nombre de temps d'écoute individualisés repérés par les animateurs

3. Constitution de l'équipe éducative

Les rôles et fonctions de l'équipe ALAE est détaillé dans le PEDT.

3.1 Les effectifs

Pour l'année scolaire 2025/2026, 93 élèves sont inscrits à l'école de Mercuès.

3.2 Composition de l'équipe A.L.A.E

Une équipe de 7 animateurs dont 5 diplômés BAFA ou équivalent :

- Une directrice diplômée BAFA (en cours de validation),
- Une directrice adjointe BAFA,
- Une référente qui est ATSEM expérimentée,
- Deux employés municipaux dont un possédant le CAP petite enfance,
- Un animateur qualifié de Lot of Sport pendant la pause méridienne et le soir,
- Des bénévoles et des associations, encadrés par une élue titulaire du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative, interviendront un jeudi sur 2,
- Un agent de restauration.

3.3 Répartition de l'équipe éducative

Pour les mineurs âgés de moins de 6 ans

- 1 animateur pour 14 enfants, lorsque l'activité n'excède pas 5 heures consécutives.

Pour les mineurs âgés de 6 ans ou plus

- 1 animateur pour 18 enfants lorsque l'activité n'excède pas 5 heures consécutives.

Dans une équipe d'animation, il doit au minimum avoir **50% de diplômés B.A.F.A** ou équivalent.

De plus, le pourcentage d'animateurs sans qualification ne peut dépasser 20%.

3.4 Le fonctionnement

Les membres de l'équipe d'animation assurent leur présence de manière échelonnée sur les temps d'accueil en fonction des besoins du service afin de garantir un encadrement optimal des enfants.

Un cahier de liaison, placé sur le bureau de l'ALAE, centralise toutes les informations importantes concernant les enfants, les enseignants et les membres de l'équipe d'animation. Sa consultation quotidienne est indispensable pour assurer une continuité pédagogique et une bonne circulation de l'information au sein de l'équipe.

3.5. Les moyens de communication

L'équipe répond rapidement aux parents, intervenants grâce à l'email alaemercues@gmail.com. Les plannings du personnel et autres informations obligatoires sont affichés derrière le bureau de la directrice.

4. Règlement intérieur

Il est présenté en annexe.

5. Les activités proposées aux enfants

Comme définis dans nos objectifs, l'enfant est acteur de ses loisirs. Il décide s'il a envie ou non de réaliser les activités proposées.

5.1 Le planning des activités

Les activités sont établies lors des réunions de l'équipe de l'ALAE pendant les vacances scolaires. Un planning précis est établi pour chaque période délimitée par les vacances : il est transmis à chacun des membres de l'équipe et est affiché derrière le bureau de la directrice de l'ALAE. Chacun peut le consulter et s'y référer pour remplir sa fiche d'activité.

Un planning plus général est affiché à l'école et transmis aux parents par email.

5.2 Le projet d'activité

Il détaille précisément l'activité prévue et sert de repère à l'animateur qui peut se référer à la fiche qu'il aura rempli lors de son activité.

Les objectifs :

Quels sont-ils ? Pourquoi ? Comment les atteindre ?

Le temps :

la durée du projet

prévoir la durée et le temps de préparation du projet

faire l'échéancier

Le lieu :

le ou les lieux de déroulement du projet

le lieu de repli en cas d'imprévu

L'organisation :

définition des rôles de chacun

définir et prévoir les activités ainsi que leur contenu

à qui s'adresse le projet ?

prévoir et anticiper le matériel nécessaire

Le projet a-t-il un nom ?

préparation de l'activité sur les fiches :Fiches Activités ou Fiches Ateliers

L'évaluation :

Bilan avec les enfants : concertation et boîte à idées

Évaluation sur les fiches : Évaluation Activités ou Évaluation Ateliers

6. Le projet d'animation

6.1 Présentation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise comme sur un fonctionnement.

6.2 Les thèmes

Les animateurs de l'ALAE suivront **les saisons et les fêtes de l'année** pour proposer des animations (manuelles, culturelles et sportives). Les idées des enfants seront prises en compte dans les ateliers proposés.

Le thème de la **biodiversité** en commun avec l'équipe enseignante donnera lieu à des activités spécifiques.

Dès la rentrée, un jeudi tous les 15 jours, des bénévoles de la médiathèque animeront des ateliers lecture et manuels aux enfants de la maternelle.

6.3 Les moyens financiers et matériels

La mairie octroie un budget financier pour permettre l'achat de matériels sur demande des animateurs.ices.

Le matériel pédagogique, indispensable pour exercer les activités manuelles et sportives, est mis à la disposition des animateurs et est sous leur responsabilité. Le rangement du matériel fait partie de la séance et responsabilise aussi les enfants.

Avant chaque période de vacances scolaires, un référencement du matériel est effectué et une fiche d'expression des besoins est remplie par chaque animateur puis validée par la directrice de l'A.L.A.E.

Les fournitures d'activités sont financées par la mairie

Annexe : inventaire

7. Le projet de fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert durant l'année scolaire, uniquement les jours d'école.

Nous suivons le calendrier scolaire de la Zone C (académie de Toulouse).

Lundi Mardi Jeudi	Accueil du matin Pause méridienne Accueil du soir phase 1 Accueil du soir phase 2	De 7h30 à 08h20 De 11h45 à 13h35 De 16h30 à 17h30 De 17h30 à 18H30
Vendredi	Accueil du matin Pause méridienne Accueil du soir	De 7h30 à 08h20 De 11h45 à 13h35 De 16h30 à 18h00

7.1 Accueil des PAI (protocole d'accueil individualisé) et des enfants handicapés

Comme indiqué dans le règlement intérieur, les animateurs sont informés des PAI et des enfants handicapés présents dans l'école. Seuls les enfants sous PAI pourront recevoir des médicaments sur le temps de l'ALAE.

L'accueil de ces enfants suppose de :

- Reconnaître l'enfant à part entière au sein du groupe,
- Faire preuve d'égalité et de justice,
- Respecter son rythme, sa personne, et sa dignité,
- Prendre en compte ses besoins spécifiques,
- Maintenir une vigilance particulière dans l'équipe afin de noter les améliorations à apporter,
- Lui permettre de partager ses loisirs comme, et avec, les autres,

Projet pédagogique ALAE école de Mercuès

- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective,
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie,
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres,
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.

Une rencontre pourra être organisée par la directrice de l'ALAE avec l'enfant, sa famille et son AESH, pour adapter au mieux l'accueil et rassurer les parents. Un projet d'accueil d'un enfant en situation de handicap peut être mis en place si besoin.

7.2 La journée type

7.2.1 Le périscolaire du Matin 7H30- 8h20

« Bien commencer la journée »

La prise en charge de l'enfant à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le lever et le temps scolaire, qui est aussi le moment de séparation avec ses parents. Chaque enfant arrive avec des envies, des besoins, des humeurs auxquels il faudra répondre. Les enfants arrivent de façon échelonnée et sont pris en charge à partir du moment où ils rentrent dans l'école.

Les enfants sont accueillis à partir de 07h30 et pris en charge jusqu'à 08h20.

De 08h20 à 8h30 est le moment de roulement entre l'équipe de l'A.L.A.E et l'équipe enseignante qui prend ensuite le relais à 08h30.

3 espaces sont dédiés à cet accueil : l'espace salle de motricité, salle dans laquelle un encadrant muni d'une tablette gère les inscriptions à la cantine et à la garderie.

Les enfants ont le choix de rester dans cette salle pour y jouer (jeux de société, dessins tables mis à disposition).

L'espace extérieur selon la météo, cour de la petite école seulement pour discuter, parler sans courir.

L'espace dortoir, accessible de la cour d'école sera l'espace calme, lieu de repos, de lecture.

Les enfants passent d'un espace à l'autre sans contrainte en fonction de leurs envies.

Le temps d'accueil du matin vise à :

- accompagner en douceur la séparation entre l'enfant et sa famille, en instaurant un climat rassurant et bienveillant ;
- permettre à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, dans le respect de ses besoins et de son état émotionnel ;
- favoriser un moment d'échange convivial entre l'équipe d'animation et les familles, facilitant la transmission d'informations importantes.

Le cas échéant, des éléments peuvent être notés dans le cahier de liaison afin d'assurer une communication efficace entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, parents).

7.2.2 La pause méridienne 11h45 -13h45

« Souffler et faciliter la reprise de l'école »

Projet pédagogique ALAE école de Mercuès

Le milieu de journée est synonyme de fatigabilité et de vulnérabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

6 encadrants dont 1 agent technique seront présents pour assurer le fonctionnement de la restauration scolaire et de l'encadrement des activités pour le groupe du second service à la cantine.

Le temps de repas est organisé autour de deux services.

Pour les maternelles

- 11h45 à 12h30 : repas
- 12h30 à 13h35 : activités ALAE (temps de repos dans la grande cour ou l'espace vert lorsque la météo le permet, sinon activités calmes dans la salle de motricité)
Pour les plus petits, sieste au dortoir dès que les services à la cantine sont terminés
- 13h35 à 13h45 : moment de roulement entre l'équipe de l'A.L.A.E et l'équipe enseignante

Pour les CP, CE et CM

- 11h45 à 12h30 : activités ALAE (animations et activités dans la grande cour ou l'espace vert lorsque la météo le permet, sinon activités calmes dans la salle de motricité)
- 12h30 à 13h00 : repas
- 13h00 à 13h35 : activités ALAE
- 13h35 à 13h45 : moment de roulement entre l'équipe de l'A.L.A.E et l'équipe enseignante

L'objectif du fonctionnement de la pause méridienne :

Le temps de repas est un temps éducatif à part entière. Il est important que le temps du repas soit un moment de plaisir et d'échanges. Les enfants mangent dans un cadre convivial, sécurisé, dans le respect des règles (politesse, gestion du bruit, tenue à table etc). L'hygiène est surveillée en permanence, en particulier avant le repas. Ce temps est aussi l'occasion de sensibiliser les enfants contre le gaspillage alimentaire. Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange entre les enfants et entre les enfants et les adultes

- apprendre à utiliser ses couverts, à se servir,
- favoriser la découverte des aliments,
- manger dans la convivialité,
- décompresser en douceur après une matinée scolaire.

7.2.3 Le périscolaire de 16h30-18h30

Reprendre sereinement le chemin de la maison

Ce moment de la journée est important et prépare le retour à la maison avec des départs échelonnés.

- 16h30 à 16h40 : Les enfants goûtent et les animateurs préparent leurs ateliers
- 16h40 à 17h30 : Ce temps est articulé autour d'ateliers organisés par les animateurs de l'ALAE. Les enfants choisissent dans quel atelier ils souhaitent aller
- 17h30 à 18h30 : Les ateliers sont réduits en fonction du nombre d'enfants restant et ils sont essentiellement organisés autour de jeux libres dans la cour ou dans les salles d'ALAE dans un cadre convivial.

« Se détendre, jouer, découvrir »

Les temps périscolaires sont en complémentarité et cohérence avec les temps scolaires. Ceci implique un travail de partenariat avec les autres acteurs (parents, école, restauration, association...) de la journée. Ce parcours de l'enfant a pour finalité de « mieux vivre son école » et ainsi faciliter la reprise des temps de classe en respectant les moments de repos indispensable pour un bon épanouissement de l'enfant.

L'enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil périscolaire. Il s'agit de permettre à l'enfant, de s'exprimer en tant qu'individu, tout en respectant la collectivité et d'être acteur de ses loisirs.

S'exprimer s'entend au sens de : agir, ressentir, dire.

L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- **d'agir sur le monde qui l'entoure**

L'animateur veillera à véhiculer les valeurs du groupe tout en faisant réfléchir l'enfant à la notion d'engagement pour soi et pour les autres.

- **de s'exprimer, donner son avis**

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permettent de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.

- **de prendre des initiatives**

L'animateur veillera à ce que l'enfant puisse mettre en place une activité qu'il pratique au quotidien et ainsi la faire partager à ses camarades (musique, sport, cirque...).

- **de faire des choses seul avec une certaine responsabilité**

L'animateur veillera à ce que les enfants débarrassent des tables et participent au rangement du matériel pédagogique.

Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre seuls, en respectant les consignes de sécurité.

L'enfant est libre dans ses choix, il peut ou non participer à une activité proposée.

L'équipe d'animation est à l'écoute des souhaits de l'enfant et met tout en œuvre pour répondre le mieux possible à ses attentes dans le cadre d'activités de groupe.

8. La réglementation

La réglementation sur les encadrants a été rappelée lors de la présentation de l'équipe éducative. Il faut noter qu'en sortie, ce nombre d'encadrant ne change pas.

9. Pratique des activités sportives

Lorsque les enfants sont dans la cour, et notamment lors des jeux sportifs, ils se dépensent beaucoup :

- il est important de mettre une gourde et une casquette dans le sac de votre enfant surtout lorsqu'il fait chaud,

- ils déposent leurs vêtements à l'école : veillez à les faire récupérer le soir en sortant.

10. Evaluation

Évaluation du projet éducatif et du fonctionnement de l'ALAE

L'évaluation régulière permet de s'assurer de la cohérence entre les objectifs fixés et les actions menées sur le terrain. Elle sert à ajuster les pratiques et à valoriser le travail réalisé par l'équipe. Elle peut être menée en réunion, à l'aide de grilles d'analyse et de retours d'expérience concrets.

1. Le projet de la structure

Les objectifs définis dans le projet pédagogique ont-ils été atteints ?
Un lien clair a-t-il été établi entre les intentions éducatives et les activités proposées ?
Les projets d'animation engagés ont-ils été menés à terme ?
Les finalités des actions sont-elles restées en cohérence avec les objectifs initiaux ?

2. Le fonctionnement général

L'organisation de l'accueil (matin, midi, soir) a-t-elle été fluide et efficace ?
Les moyens matériels et humains ont-ils été suffisants ?
Les transitions et transmissions entre les temps (école / ALAE / familles) ont-elles été bien gérées ?
Les horaires d'accueil et de déroulement des activités ont-ils été respectés ?
Comment ont été gérés les temps libres ou les temps calmes ?

3. Les activités proposées

Les activités ont-elles été préparées en amont (temps de réflexion, matériel disponible) ?
Leur déroulement s'est-il passé dans de bonnes conditions ?
Les activités sont-elles variées, innovantes, complémentaires et en lien avec les objectifs éducatifs ?
Les activités ont-elles suscité l'intérêt des enfants ?

4. La participation des enfants

Les enfants ont-ils été impliqués dans la vie de l'ALAE (propositions, prises d'initiatives...) ?
Leurs besoins et leurs rythmes ont-ils été respectés ?
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge, au développement et aux capacités des enfants ?
Des signes d'épanouissement, de plaisir ou de progrès ont-ils été observés ?

5. Le lien avec les familles

La communication avec les parents a-t-elle été régulière et de qualité ?
Les familles ont-elles été informées des projets et activités ?
Des temps d'échange ou de participation parentale ont-ils eu lieu ?
Les retours des familles ont-ils été pris en compte ?

6. La santé et la sécurité

La trousse de soins a-t-elle été bien gérée et tenue à jour ?
Les informations médicales (PAI, allergies, handicap) ont-elles été correctement prises en compte et transmises ?
Y a-t-il eu des incidents ou des points d'alerte en matière de sécurité ou d'hygiène ?

7. Le fonctionnement de l'équipe

La répartition des rôles et des responsabilités a-t-elle été claire et équilibrée ?

Chaque membre de l'équipe a-t-il pu trouver sa place et s'exprimer ?

La communication interne a-t-elle été efficace ?

La collaboration avec les enseignants et le personnel de service a-t-elle été positive ?

11. Contacts et numéros utiles

alaemergues@gmail.com

mairie : 05 65 20 00 40